Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260417-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 17- Administration générale- Création d'une activité accessoire pour les fonctions de secrétaire de bureau de vote

Rapporteur : F. BOURHIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Considérant la nécessité d'embaucher des intervenants lors des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes et les consultations par voie de référendum organisées par la commune ;

Considérant que les agents retenus pour exercer cette mission sont actuellement des agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriales et qu'à ce titre, ils ne peuvent donc être recrutés que dans le cadre d'une activité accessoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer une activité accessoire qui sera rémunérée sur la base d'un forfait déterminé comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260417-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

- sur une base de 6 heures supplémentaires de dimanche correspondant à l'indice majoré 385, soit un montant brut de 156 € (6x26).

- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NÉVEZ
29920